EXTRAIT de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2009

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TREHEL –CHAUFFERT –NIVALLE – BERJOT - DEROU- POTIER - Mesdames BERTSCHI –GORET – HUET –
Absents excusés : Mr IGNAZI (pouvoir à Mme GORET) -Mme GIULIANI

Secrétaire de séance : Véronique GORET

La lecture du compte rendu de la réunion du C.M. du 11 décembre 2008 ne soulève aucune observation.

REMBOURSEMENT ASSURANCE –
Lors de la location de la Salle du Foyer Rural, nous avons constaté que le mur des toilettes avait été endommagé. Une déclaration de sinistre été adressée à Hugues de Saint Rémy avec le devis d'une société**. Le Conseil Municipal** accepte d'encaisser le chèque de la MACIF représentant le montant du préjudice franchise déduite ; ainsi que le chèque du montant de la franchise.

SUBVENTION SPA DE LAON –
La S.P.A., en partenariat avec quelques vétérinaires, propose d'organiser sur la commune, une campagne de stérilisation et d'identification de chats errants, afin d'en limiter la prolifération. La commune compte 9 chats errants et, nous avons commencés la capture de 5 chats et nous renouvelons l'opération pour 4 chats errants en vue de leur identification et leur stérilisation avant de les relâcher sur le site. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré décide d'allouer une participation financière de 20 euros par animal, la S.P.A. s'engageant à prendre en charge la différence du tarif vétérinaire. Soit un total de 80 euros qui sera pris sur le budget 2009.

TARIFICATIONS VACATIONS FUNERAIRES –
L'article 5 de la loi du 19 décembre 2008 susvisée prévoit que les opérations de surveillance donnent droit à des vacations dont le montant est compris entre 20 et 25 €.Désormais, seules les opérations funéraires citées par l'article L.2213-14 du code général des collectivités territoriales, dans sa nouvelle rédaction (article 4 de la loi) feront l'objet du versement d'une vacation.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que le taux des vacations funéraires sera de 20 euros.

CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2007/2008 DE CHEZY SUR MARNE –
La commune de Chézy sur Marne souhaite une participation pour le déficit de la cantine scolaire pour l'année 2007/2008.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- Décide de participer pour l'année 2007/2008 à la moitié de la somme proposé par la Mairie de Chézy sur Marne pour la cantine scolaire soit 2 215.63 €,
- Souhaite un complément d'information pour étudier le paiement de la différence,
- Demande d'équilibrer le montant des repas scolaire pour l'année 2008/2009.

QUESTIONS DIVERSES –
- Remerciement de la directrice de l'école élémentaire de Chézy sur Marne pour la participation au voyage de classe de neige 2009,
- Il est donné lecture du mail du directeur d'établissement de la poste de Château Thierry, suite à l'inquiétude des administrés de la commune concernant les distributions de courrier qui ne s'effectuaient pas quotidiennement,
- Il est donné lecture du compte rendu de la Communauté de communes sur l'état biologique et physico-chimique du 'Ru du Dolloir »,
- Il est donné lecture de la lettre d'une administrée, afin d'intervenir sur les terres exploiter au dessus de sa propriété au sujet des écoulements d'eau. Un courrier a été adressé à la personne qui exploite les terres ; néanmoins la commune a conscience que cela concerne des biens privés.

Le Maire,

Christian TREHEL